LES ATTAQUES

Plan Local d'Urbanisme

Plan de Zonage
Planche 1
Modification simplifiée

urbycom

Projet arrêté le : 11 Janvier 2011
Projet approuvé le : 21 décembre 2011
Projet modifié le :

Echelle 1/7500°

Les exploitations agricoles et Installations classées:

Périmètre de 100m
(L.111-3 du code rural)

- EA1 Cultures
- EA2 Cultures
- EA3 Cultures + bovins
- EA4 Cultures
- EA5 Cultures + bovins
- EA6 Cultures
- EA7 Cultures + Elevage (lapins)
- EA8 Cultures
- EA9 Cultures + bovins
- EA10 Cultures + bovins
- EA11 Cultures + bovins
- EA12 Cultures + cochons
- EA13 Cultures + bovins
- EA14 Elevage
- EA15 Cultures + Bovins
- EA16 Cultures + bovins
- EA17 Cultures + bovins
- EA18 Volailles
- EA19 Chevaux
- EA20 Horticulture + cultures
- EA21 Endives

Bâtiment agricole à intérêt architectural ou patrimonial pouvant faire l'objet d'un changement de destination.

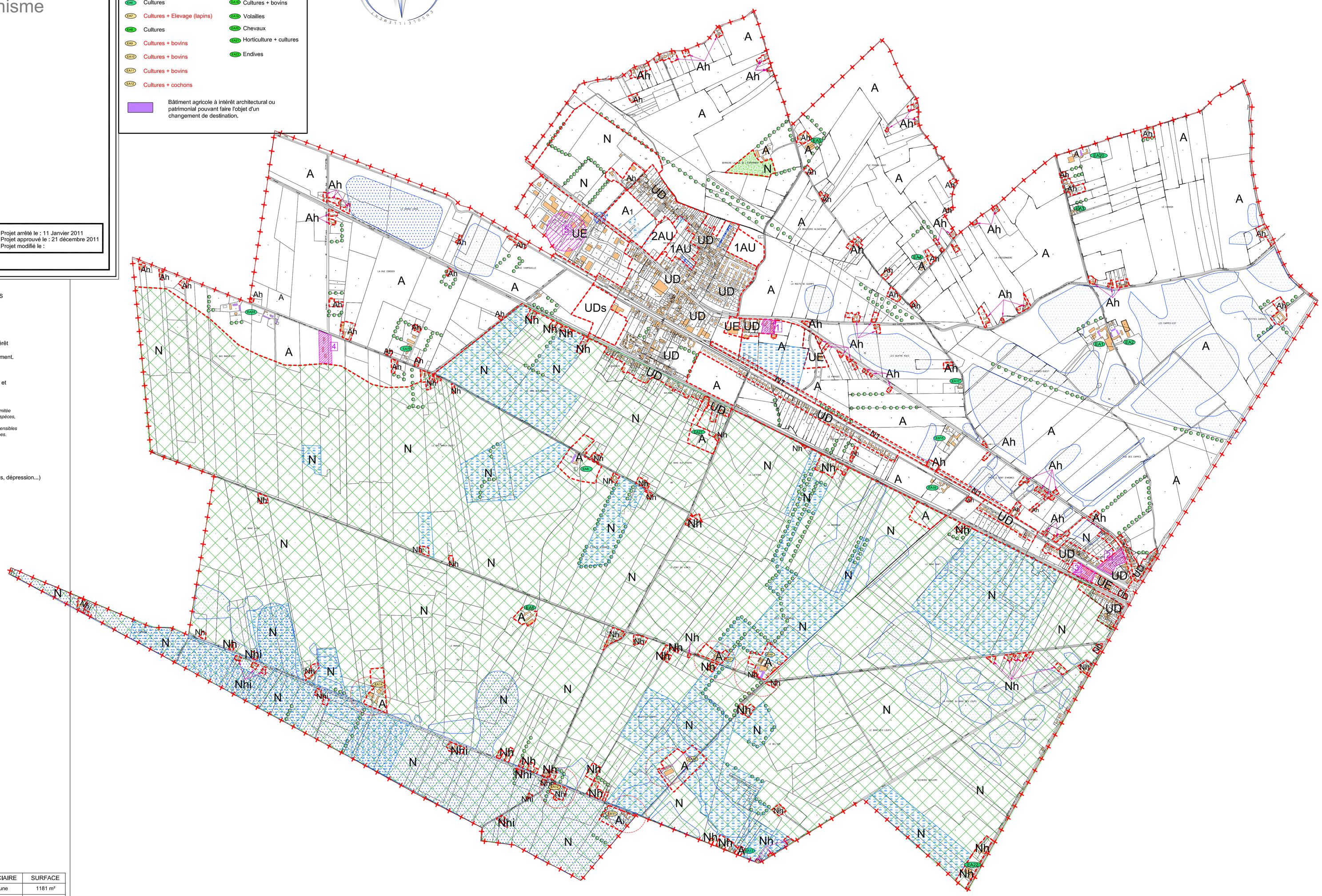

LEGENDE :

PROTECTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES
Art L123-1-7 du Code de l'Urbanisme

Haies bocagères, composées essentiellement d'essences locales à préserver et/ou restaurer

Bosquet ou ensemble boisé représentant un intérêt paysager,faunistique et floristique. à préserver et soumis à autorisation de défrichement.

Zone **N**aturelle d'**I**ntérêt **E**cologique **F**aunistique et **F**loristique, "Watergangs de Les Attaques et d'Andres et Lac d'Ardres.

ZNIEFF de type 1 : Secteur d'une superficie en général limitée caractérisé par la présence d'espèces, d'associations d'espèces, ou de milieux rares remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Ces zones sont sensibles à des équipements ou à des transformations même limitées.

Zones inondées constatées (informative)

Zones humides (prairies humides, étangs, mares, dépression...)

DESTINATION DES SOLS

LIMITE COMMUNALE

LIMITE PARCELLAIRE

- UD ZONE AFFECTEE A L'HABITAT INDIVIDUEL OU COLLECTIF
- UDS ZONE AFFECTEE AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS PUBLICS
- 1AU ZONE A VOCATION D'HABITATION
- 2AU ZONE A VOCATION D'HABITATION FUTURE
- UE ZONE A VOCATION D'ACTIVITES ECONOMIQUES
- Nh ZONE NATURELLE PROTEGE DE BATI TRADITIONNEL
- Nhi ZONE NATURELLE PROTEGE DE BATI TRADITIONNEL (en zone inondée constatée)
- N ZONE NATURELLE
- Nt ZONE NATURELLE (trame verte)
- A ZONE A VOCATION AGRICOLE
- Ai ZONE A VOCATION AGRICOLE (en zone inondée constatée)
- A1 ZONE A VOCATION AGRICOLE (Siège d'exploitation non autorisé)
- Ah ZONE DE BATI TRADITIONNEL EN ZONE AGRICOLE

Installations Classées Industrielles :

1. Communauté EMMAUS (Transport de déchets dangereux et non dangereux par la route)
2. Coopérative Agricole LA FLANDRE (Stockage de substances très toxiques et de produits agro pharmaceutique)
3. SAS CUNO FRANCE (usine de fabrication d'appareils de filtration)
4. SMIRTOM du CALAISIS (station de compactage,centre de transfert des ordures ménagères)
5. Sté NICOLAY Fils (Récupération de déchets métalliques)

EMPLACEMENTS RESERVES

EMPLACEMENT RESERVE POUR OUVRAGE PUBLIC INSTALLATION D'INTERET GENERAL

N°	INTITULE	BENEFICIAIRE	SURFACE
1	Incorporation dans le domaine public d'une voie privée	Commune	1181 m²
2	Maillage viaire entre la future zone d'habitat et la rue de l'Espérance	Commune	1918 m²
~~3~~	~~Extension du cimetière (éventuellement des équipements pour les écoles)~~	~~Commune~~	~~18 221 m²~~
4	Projet d'aménagement d'un giratoire	Commune	2914 m²